

Important! Infractions en vue!

Tel que mentionné lors de récent hebdomadaire, la nouvelle ronde de sécurité entre en vigueur le 20 novembre 2016. À partir de cette date, des constats d'infractions pourront alors être remis à ceux qui ne se sont pas conformés.

Quels sont les principaux nouveaux éléments?

- La *Vérification Avant Départ* (VAD) devient la Ronde de sécurité
- La ronde est valide 24 heures (*des conditions s'appliquent)
- Interdiction de conduire ou laisser conduire si la ronde n'est pas faite
- Élimination de l'exemption du rayon de 160 km sans besoin de faire une ronde, tous ceux exemptés doivent la faire.
- Obligation d'avoir la liste des déficiences mineures/majeures dans le véhicule en tout temps
- Nouvelles informations à mettre au rapport (Lieu, déclaration signée, etc.)

Pour connaître toutes les modifications sur la nouvelle ronde :

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/principales-nouveautes-ronde-securite.pdf>

Étant donné les changements importants apportés à la nouvelle ronde de sécurité, nous vous **conseillons fortement** de faire une formation de mise à jour avec vos conducteurs afin de les familiariser avec les nouveautés. Notre partenaire Via Prévention offre une formation de 4h sur la nouvelle ronde de sécurité. En mentionnant que vous êtes membre AEFQ/APMLQ, elle ne vous en coûtera que 150 \$ pour un groupe.

Pour plus d'informations sur cette formation :

Téléphone : 514 955-0454
Sans frais : 1 800 361-8906
info@viaprevention.com



VIA PRÉVENTION

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL